

ANALYSE DE LA CONCERTATION SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PEP-PAPI

I. RAPPEL DU CONTEXTE

Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI) se déroule sur le périmètre du Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA). Ce dernier est composé en totalité de la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises, en parties de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat et de la Communauté de Communes Neste Barousse. Ce syndicat comporte en totalité ou en partie 173 communes.

Le PEP-PAPI constitue à la fois un outil de développement et d'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) pour le SMGA tout en permettant de légitimer son développement et les actions menées sur l'ensemble du territoire. Il constitue à ce jour le seul outil permettant d'atteindre les objectifs réglementaires dans les délais imposés par la loi sur les ouvrages et digues, dont le SMGA est devenu gestionnaire de fait dans le cadre de la GEMAPI.

Cette démarche de portage d'un PEP-PAPI par le SMGA, au-delà des actions et études qui seront menées lors de sa réalisation, vise à aboutir à la construction d'un PAPI complet, dont les actions pourront être sélectionnées, ébauchées et construites lors du PEP-PAPI.

L'impact de la crue de 2013, et de celles restant en mémoire, alliée au contexte du réchauffement climatique et de la modification de l'occurrence des événements pluvio-météorologiques extrêmes, met en exergue la nécessité d'accompagner les communes et les collectivités sur la prévention des inondations et la gestion de crise, notamment pré et post opérationnelle.

Le PEP-PAPI du SMGA a été soumis à concertation des élus du territoire dans l'objectif de définir la priorisation des actions proposées, construites à partir d'un programme « idéal » au regard des orientations arrêtées.

II. LES ATELIERS DE CONCERTATION

1. LA PARTICIPATION

Les ateliers ont été réalisés le 29 juin 2022 dans les locaux du SMGA à Montréjeau. L'ensemble des communes du territoire ont été conviées. La réunion a compté 20 participants et 5 personnes ont été excusées.

Lors de la réunion, un tableau présentant les différents axes et actions susceptibles de constituer le PEP-PAPI a été donné à chaque participant afin de prioriser les actions proposées (favorable/action prioritaire, favorable/action non prioritaire, sans opinion, défavorable, ...) (cf. Annexe 1). Pour toutes les personnes n'étant pas présentes et pour plus de facilité à répondre, un formulaire en ligne a été créé reprenant chaque fiche action.

Le bilan de la concertation s'élève à 25 retours, dont 6 ont été fait suite à la réunion par papier, 18 ont fait un retour via le formulaire en ligne et 1 retour a été fait sur le tableau sous format numérique.

Au total, ce sont 21 communes sur les 173 communes du territoire du Syndicat Mixte Garonne Amont qui ont donné leur avis ainsi qu'une Communauté de Communes. Certains élus d'une même commune ont répondu plusieurs fois, cela explique la différence entre les nombres de retours et le nombre de communes.

L'analyse de la concertation doit permettre de mieux appréhender les attentes des élus. Ces dernières seront prises en compte dans l'optique d'améliorer l'efficacité des politiques de prévention des risques.

A noter que ce format d'échange n'est pas le seul ayant prélué à la concertation puisque des réunions géographiques, échanges et validation en bureau et en comité syndical ont aussi été intégrés dans les orientations retenues et points de vue exprimés.

2. L'ANALYSE DES REPONSES

▪ AXE 1 – AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Les actions 1, 2, 3 et 8 ressortent comme actions prioritaires (Figure 1, Tableau 1). Pour les autres actions, les avis ne sont pas tranchés, les élus sont plutôt favorables mais ne savent pas la priorité et/ou ils n'ont pas d'opinion. A noter que sur cet axe, aucun élu n'est défavorable à la réalisation des actions.

Tableau 1: synthèse des actions classées prioritaires pour l'axe 1 du PEP-PAPI

Numéro axe.action	Nom de l'action
1.1	Création d'un observatoire du risque inondation
1.2	Etude, acquisition et mise en place de repères de crues
1.3	Plan de communication sur le risque inondation : grand public, élus, scolaires, services techniques, entreprises de constructions etc.
1.8	Etude hydrologique de la Pique

▪ **AXE 2 – SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS**

Les élus sont favorables à ce que les actions soient mises en place sans savoir la priorisation de ces dernières (Figure 2).

▪ **AXE 3 – SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS**

L'action 2 ressort prioritaire (Figure 3, Tableau 2).

Tableau 2: synthèse de l'action classée prioritaire pour l'axe 3 du PEP-PAPI

Numéro axe.action	Nom de l'action
3.2	Participation au développement de plans de mise en sécurité et de retour à la normale : gestion post-crue /urgence impérieuse et urgence

▪ **AXE 4 – PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME**

L'action 1 ressort comme prioritaire (Figure 4, Tableau 3). Une personne est défavorable à la mise en place de toutes les actions composant cet axe. Pour les autres actions, les élus sont plutôt favorables (18 personnes sur 25) dont la moitié ont mis les actions comme prioritaire et l'autre moitié ne savent pas prioriser.

Tableau 3: synthèse de l'action classée prioritaire pour l'axe 4 du PEP-PAPI

Numéro axe.action	Nom de l'action
4.1	Élaboration de nouveaux PPRi

▪ **AXE 5 – REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS**

Globalement les avis sont favorables mais les élus ne savent pas les prioriser ou les considèrent comme non prioritaires (Figure 5). Pour l'action 5.4 (Etudes hydrauliques ponctuelles d'ouvrages sous-capacitaires générant un potentiel surrisque), 10 personnes sur 25 ont mis l'action comme prioritaire et 10 autres ne savent pas la priorité.

▪ **AXE 6 – RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS**

Entre 6 et 8 personnes n'ont pas d'opinion sur les quatre actions proposées dans cet axe sur les 25 personnes ayant répondues, soit environ 30% des personnes (Figure 6). Environ 16 personnes

sont favorables à l'ensemble des actions, dont 9 personnes ont choisi les actions comme prioritaires.

▪ AXE 7 – GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Les élus sont favorables à la réalisation des trois actions composant cet axe, en ne sachant pas prioriser (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) hormis pour l'étude d'avant-projet et projet de la création d'un système d'endiguement sur Gourdan-Polignan (10 personnes ont choisi l'action comme prioritaire, 10 autres ne savent pas la priorité).

▪ REMARQUES SUPPLEMENTAIRES

La possibilité a été laissée aux élus d'ajouter d'autres actions ou de faire des commentaires. Ci-dessous sont listés les remarques/propositions réalisées par plusieurs élus :

- « Pour la Neste d'Oueil il serait judicieux de rebâtir les anciens seuils qui servaient à irriguer des rigoles pour l'arrosage printanier des prés. Lors de grosses affluences d'eau cela permettrait de répartir la charge, et ainsi de soulager l'afflux important limitant le risque pour l'habitat aval ».
- « Ajouter à l'étude les problèmes de débordements du Longuariège au niveau des communes de Martres de Rivière et Labarthe Rivière. Formuler des propositions pour prévenir le risque inondation sur ce secteur ».
- « Axe 2 : actions prioritaires sans pour autant se substituer à l'Etat. Axe 3 : accompagnement des élus à la demande, normalement nécessité de mise à jour puisque les PCS doivent être effectifs depuis 2014. Axes 6 et 7 : impacts sur les autres communes en aval si interventions ? »
- « Axe 1 actions 9 à 12 : à réaliser par l'Etat. Axe 3 action 1 : si demande. Axe 7 action 2 : à gérer avec la CCPHG (STEPRIM) ».
- « Action 3.1 : déjà fait par les PCS en cours. Axe 4 : missions Etat ».
- « Action 1.4 : Organiser la sensibilisation sous forme des tables rondes avec des agriculteurs et des Groupements Forestiers type GFA, GFR ou GF sur ce thème (pouvant être couplé avec des actions de notre PCAET) ».
- « Proposition d'ajout d'une action dans l'axe 1 : Etude de vulnérabilité de la commune de Bagnères de Luchon pour déterminer les enjeux et protéger les ouvrages existants ou envisager d'autres structures de protection ».

3. SYNTHÈSE

L'échantillon de retour de cette consultation est significatif, même si dans l'absolu on pourrait regretter que seulement 21 communes ont participé à l'enquête sur les 173 communes concernées par le PEP-PAPI. Notons que certains élus ont pu aussi s'exprimer lors des commissions géographiques ou des très nombreuses visites qui ont suivi la crue de janvier 2022. Les actions

ayant pris en compte nombre de besoins, cela explique peut-être que certaines communes particulièrement impactées par les inondations n'ont pas été présentes à cet échange.

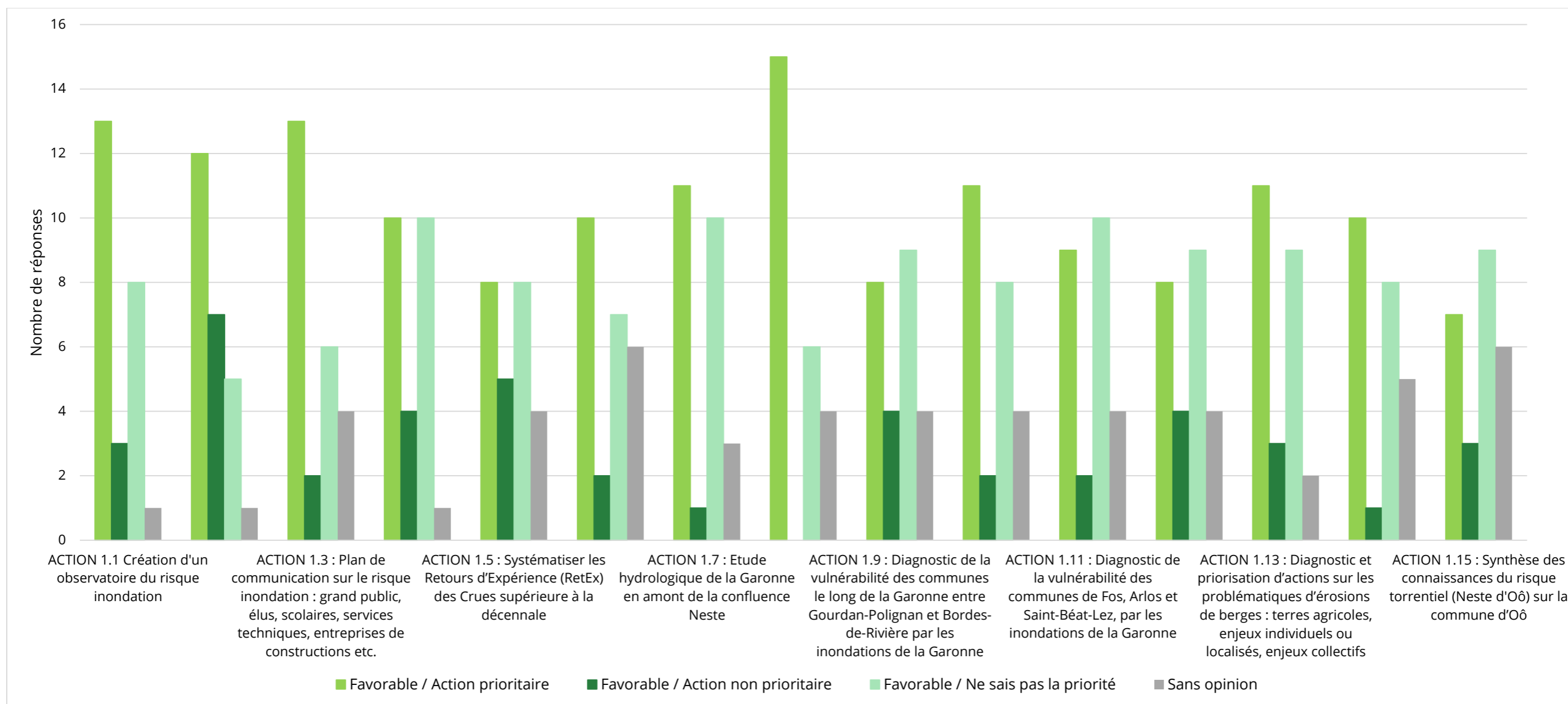


Figure 1: Avis émis par les élus pour chacune des actions composant l'Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

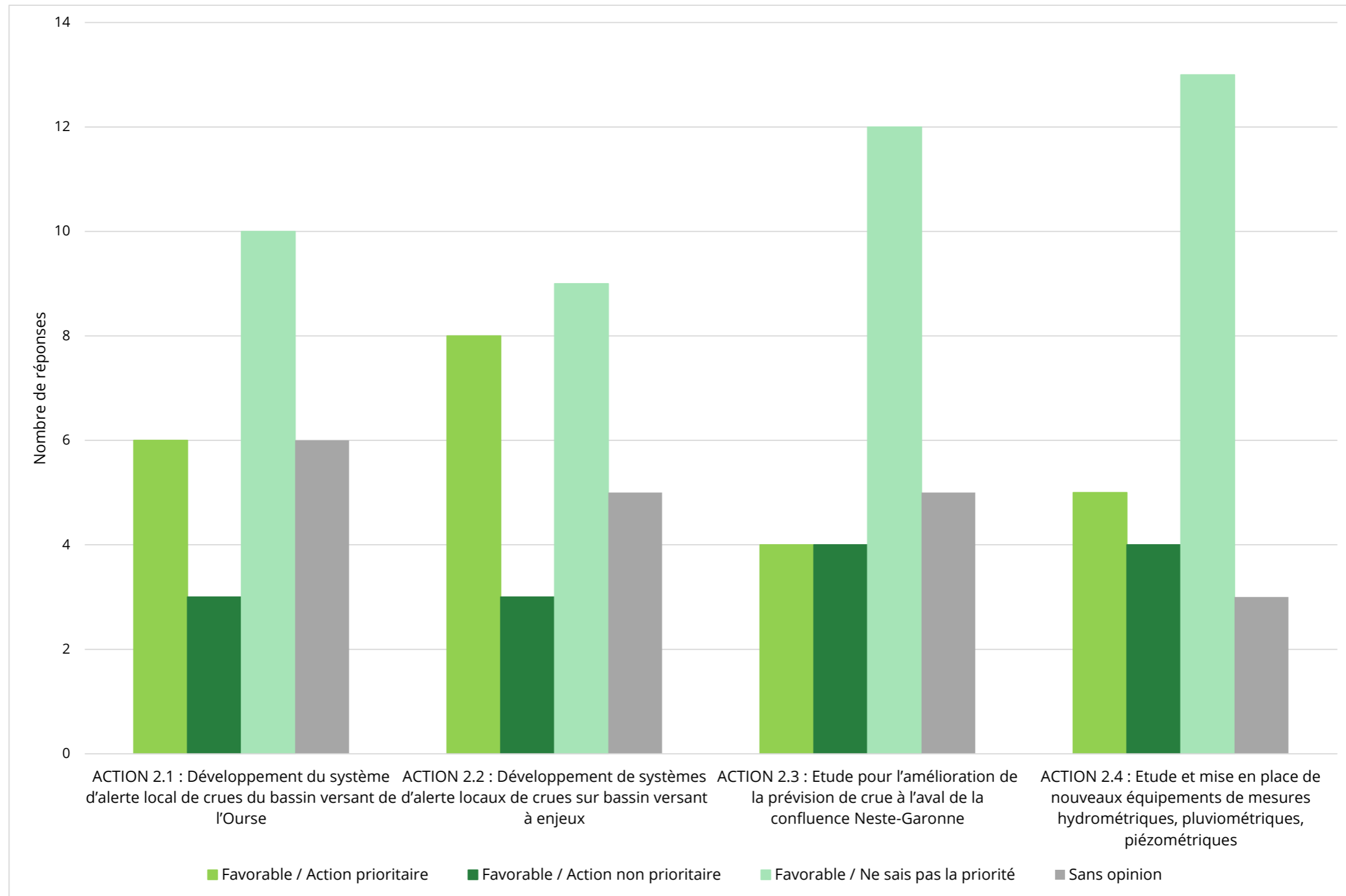


Figure 2: Avis émis par les élus pour chacune des actions composant l'Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et inondations

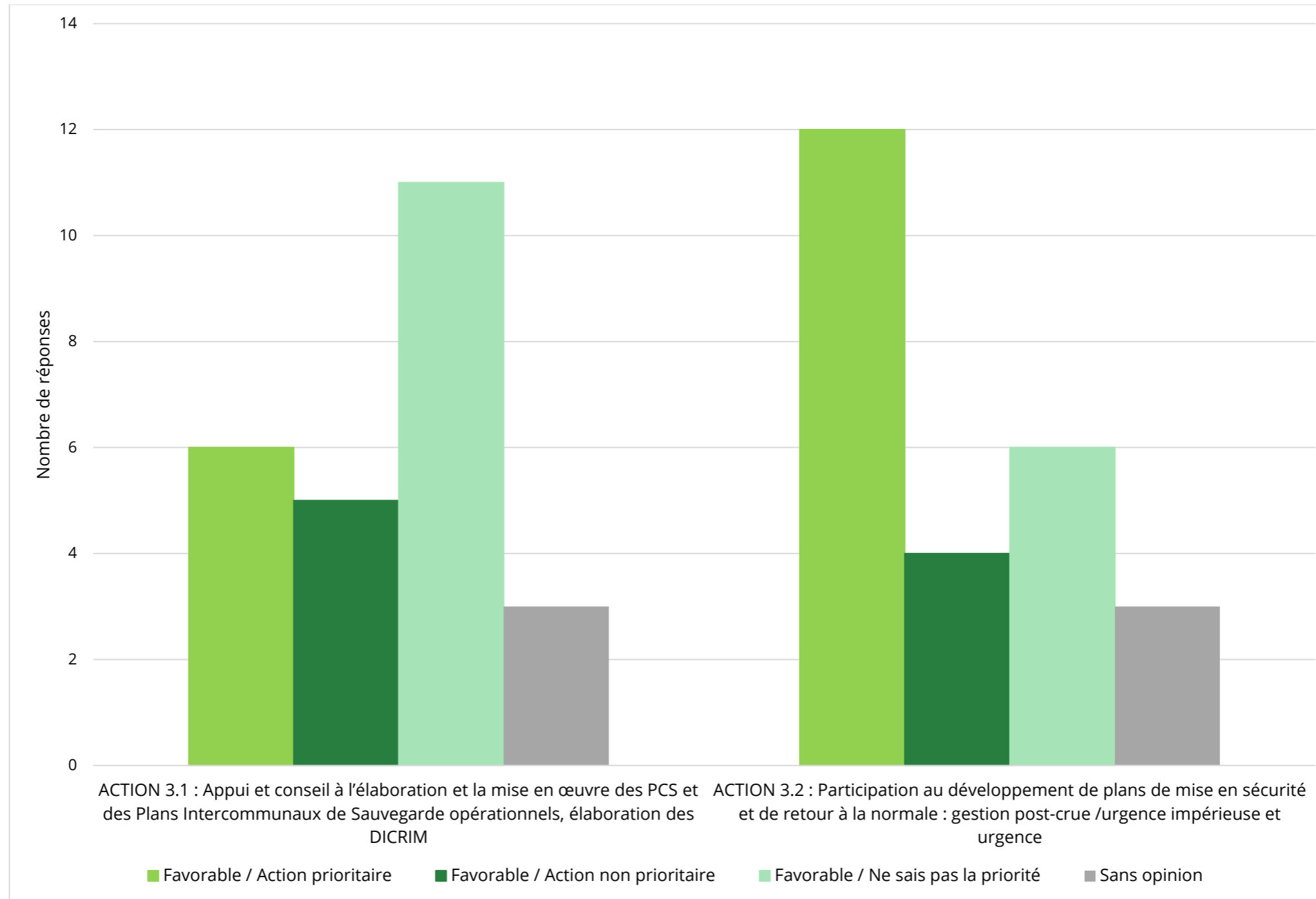


Figure 3: Avis émis par les élus pour chacune des actions composant l'Axe 3 – Alerte et gestion de crise

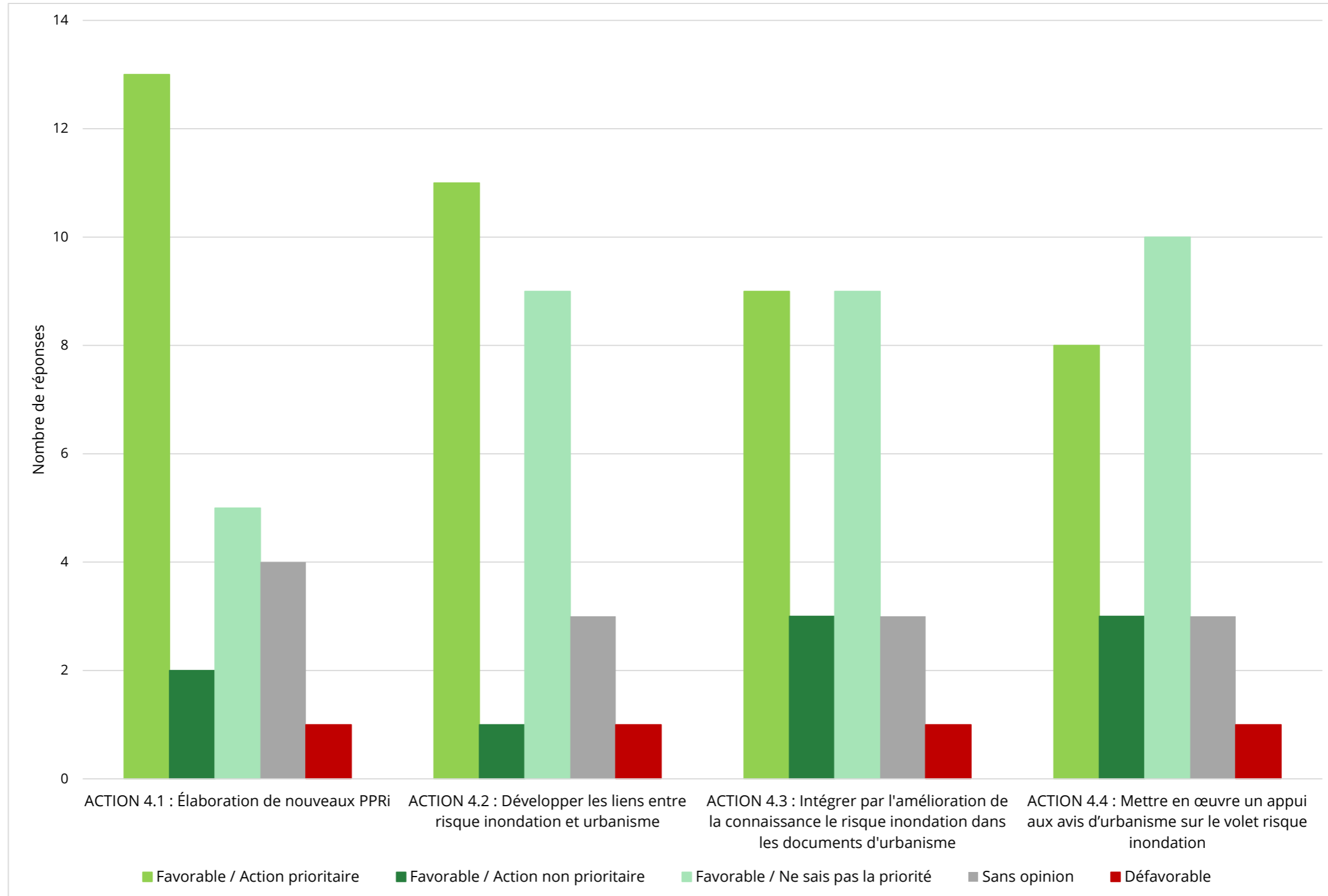


Figure 4: Avis émis par les élus pour chacune des actions composant l'Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

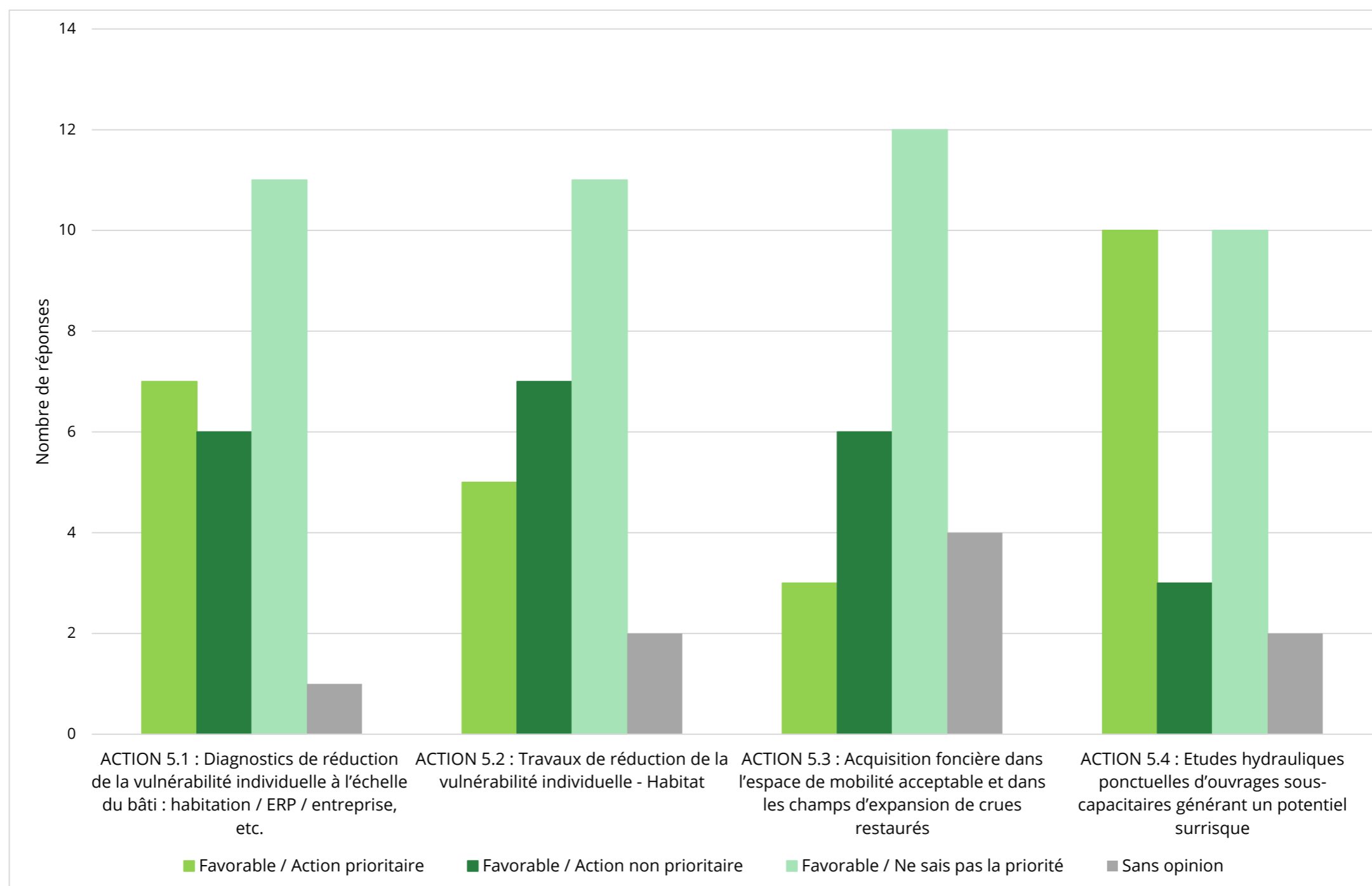


Figure 5: Avis émis par les élus pour chacune des actions composant l'Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

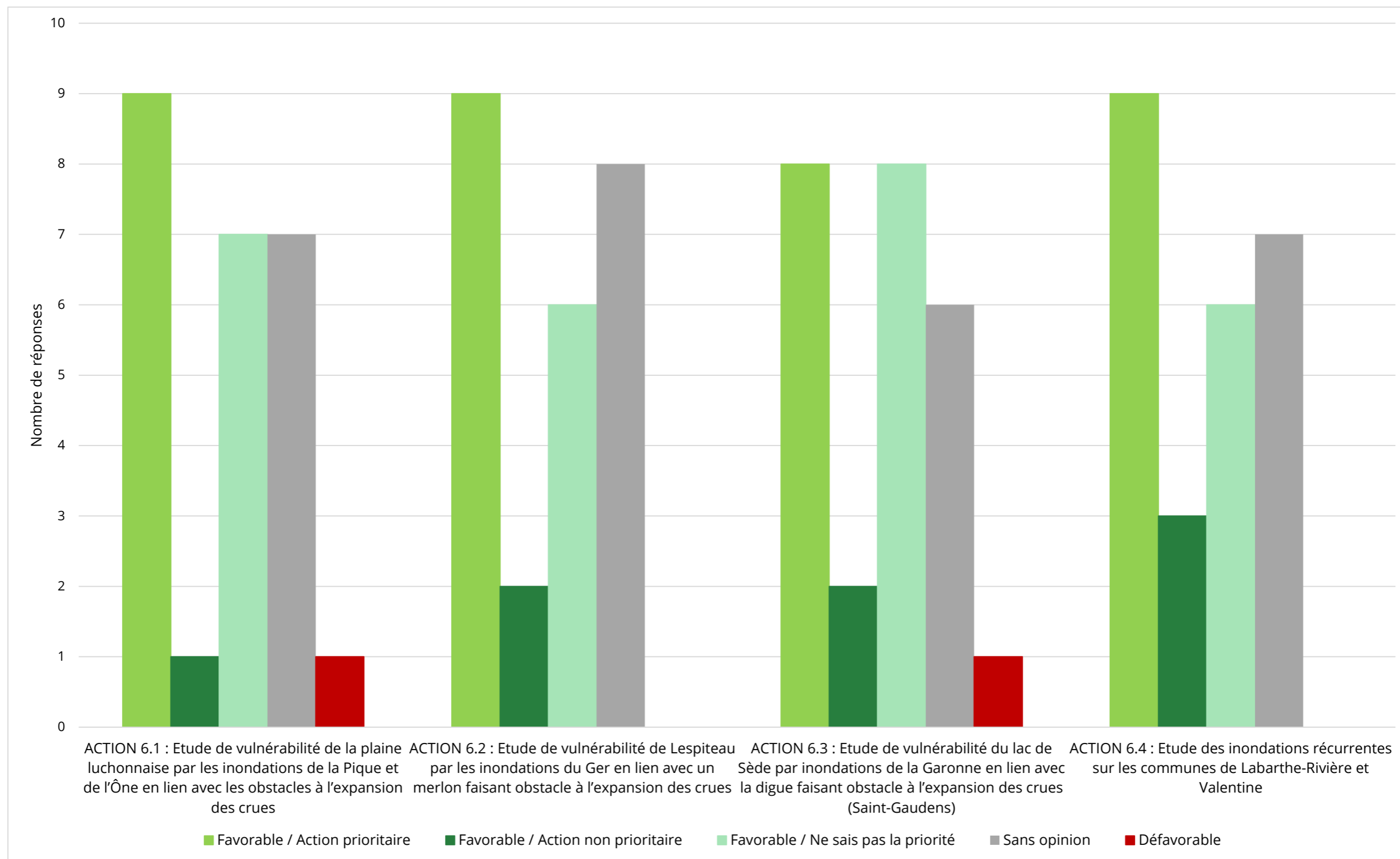


Figure 6: Avis émis par les élus pour chacune des actions composant l'Axe 6 – Ralentissement des écoulements

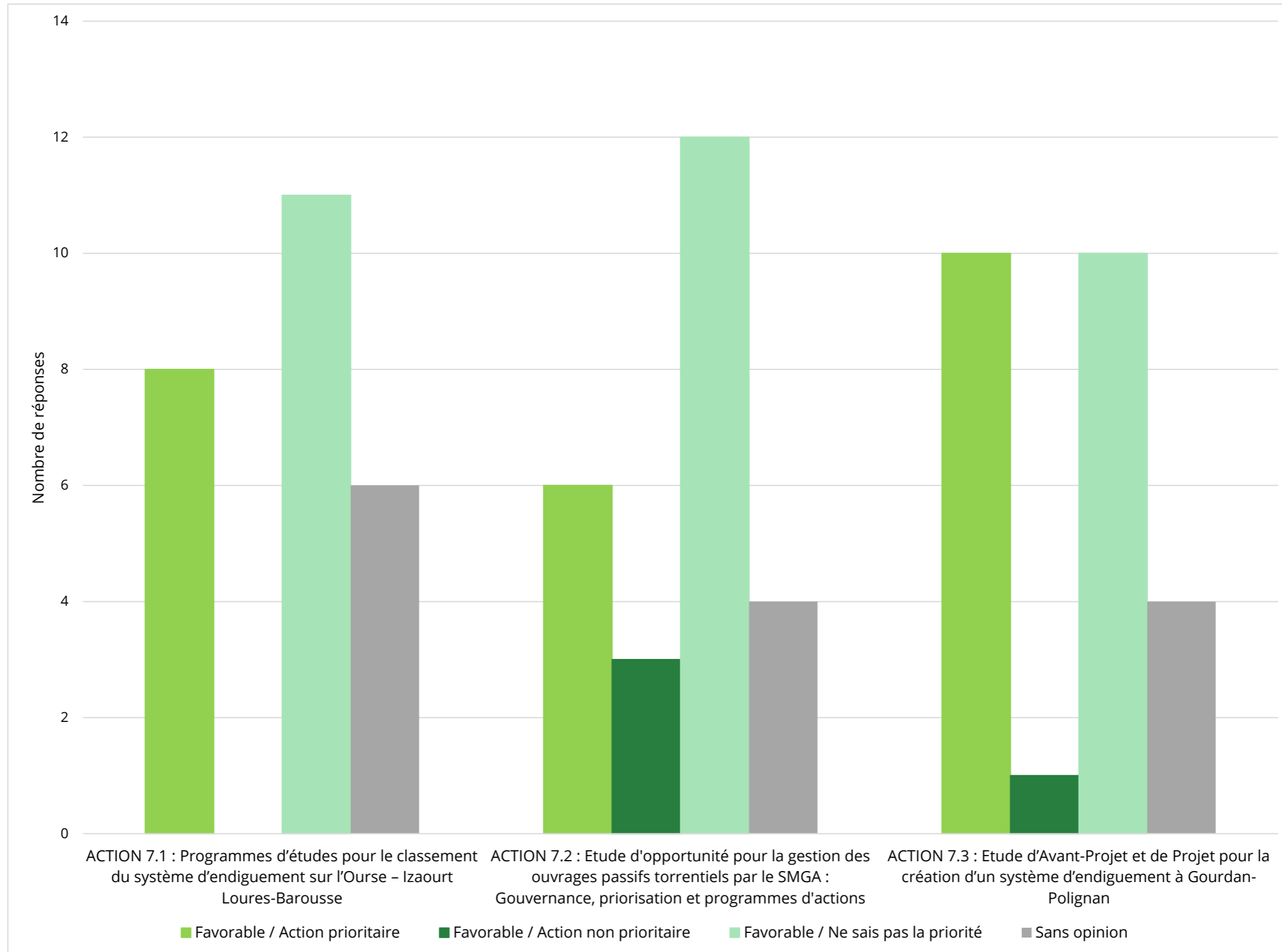


Figure 7: Avis émis par les élus pour chacune des actions composant l'Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Annexe 1 : tableau utilisé pour la priorisation des actions par les élus dans le cadre du PEP-PAPI

	axe	Atelier	Action n°	nom de l'action	favorable			défavorable	sans opinion	commentaire
					action prioritaire	action non prioritaire	ne sais pas la priorité			
animation	0	A	0.1	Animation SMGA sur le territoire du PAPI – animer et assurer les actions du PAPI – préparer le PAPI complet						
amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1	A	1.1	Création d'un observatoire du risque inondation						
	1	A	1.2	Etude, acquisition et mise en place de repères de crues						
	1	A	1.3	Plan de communication sur le risque inondation : grand public, élus, scolaires, services techniques, entreprises de constructions etc.						
	1	A	1.4	Programme de sensibilisation pour la mise en place d'actions visant à limiter le ruissellement et l'érosion sur les parcelles agricoles et forestières						
	1	A	1.5	Systématiser les Retours d'Expérience (RetEx) des Crues > Q10						
	1	A	1.6	Etude hydrologique de l'Ourse						
	1	A	1.7	Etude hydrologique de la Garonne en amont de la confluence Neste						
	1	A	1.8	Etude hydrologique de la Pique						
	1	A	1.9	Diagnostic de la vulnérabilité des communes le long de la Garonne entre Gourdan-Polignan et Bordes-de-Rivière par les inondations de la Garonne.						
	1	A	1.10	Diagnostic de la vulnérabilité inondation par la Garonne – Barbazan / Loures-Barousse						
	1	A	1.11	Diagnostic de la vulnérabilité des communes de Fos, Arlos et Saint-Béat-Lez, par les inondations de la Garonne						
	1	A	1.12	Diagnostic de la vulnérabilité des communes Chaum, Esténos, Fronsac, Saléchan, Bagiry, Galié et Bertren, Luscan par les inondations de la Garonne						
	1	A	1.13	Diagnostic et priorisation d'actions sur les problématiques d'érosions de berges : terres agricoles, enjeux individuels ou localisés, enjeux collectifs						
	1	A	1.14	Etude des inondations récurrentes sur la commune de Galié.						
	1	A	1.15	Synthèse des connaissances du risque torrentiel (Neste d'Oô) sur la commune d'Oô						
			proposition d'action							
			proposition d'action							
surveillance, prévision des crues et des inondations	2	B	2.1	Développement du système d'alerte local de crues du bassin versant de l'Ourse						
	2	B	2.2	Développement de systèmes d'alerte locaux de crues sur bassin versant à enjeux						
	2	B	2.3	Etude pour l'amélioration de la prévision de crue à l'aval de la confluence Neste Garonne						
	2	B	2.4	Etude et mise en place de nouveaux équipements de mesures hydrométriques, pluviométriques, piézométriques						
			proposition d'action							
alerte et gestion de crises	3	B	3.1	Appui et conseil à l'élaboration et la mise en œuvre des PCS et des Plans Intercommunaux de Sauvegarde opérationnels, élaboration des DICRIM						
	3	B	3.2	Participation au développement de plans de mise en sécurité et de retour à la normale : gestion post-crue / urgence impérieuse et urgence						
			proposition d'action							
prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	4	C	4.1	Elaboration de nouveaux PPRI						
	4	C	4.2	Développer les liens entre risque inondation et urbanisme						
	4	C	4.3	Intégrer par l'amélioration de la connaissance le risque inondation dans les documents d'urbanisme						
	4	C	4.4	Mettre en œuvre un appui aux avis d'urbanisme sur le volet risque inondation						
			proposition d'action							
réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5	C	5.1	Diagnostiques de réduction de la vulnérabilité individuelle à l'échelle du bâti : habitation / ERP / entreprise						
	5	C	5.2	Travaux de réduction de la vulnérabilité individuelle - Habitat						
	5	C	5.3	Acquisition foncière dans l'espace de mobilité acceptable et dans les champs d'expansion de crues restaurés.						
	5	C	5.4	Etudes hydrauliques ponctuelles d'ouvrages sous-capacitaires générant un potentiel surrisque.						
			proposition d'action							
ralentissement des écoulements	6	D	6.1	Etude de vulnérabilité de la plaine luchonnaise par les inondations de la Pique et de l'One en lien avec les obstacles à l'expansion des crues						
	6	D	6.2	Etude de vulnérabilité de Lespiteau par les inondations du Ger en lien avec un merlon faisant obstacle à l'expansion des crues						
	6	D	6.3	Etude de vulnérabilité du lac de Sède par inondations de la Garonne en lien avec la digue faisant obstacle à l'expansion des crues (Saint-Gaudens)						
	6	D	6.4	Etude des inondations récurrentes sur les communes de Labarthe-Rivière et Valentine.						
			proposition d'action							
gestion des ouvrages de protection hydrauliques	7	D	7.1	Programmes d'études pour le classement du système d'endiguement sur l'Ourse – Izaourt Loures-Barousse.						
	7	D	7.2	Etude d'opportunité pour la gestion des ouvrages passifs torrentiels par le SMGA : Gouvernance, priorisation et programmes d'actions						
	7	D	7.3	Etude d'Avant-Projet et de Projet pour la création d'un système d'endiguement à Gourdan-Polignan.						
			proposition d'action							